Agglopolys
Communauté d'Agglomération de Blois

Dossier de presse

Cérémonie de remise des instruments aux élèves de la Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Ecole Marguerite Audoux à Blois

Mardi 18 octobre 2011 à 18h

Contact : Rachel MENSEAU
Directrice des relations publiques
et de la communication
Tél. : 02 54 90 35 34

Agglopolys Communauté d'Agglomération de Blois

inspection académique Loir-et-Cher
académie Orléans-Tours

BLOIS

1 - Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)à Blois

Les CHAM sont nées d'un véritable partenariat entre la Communauté d'agglomération de Blois, l'Education Nationale et la Ville de Blois pour la rentrée scolaire 2010/2011 :

- Agglopolys, en charge de la compétence « enseignements musical et artistique d'intérêt communautaire » depuis 2004 est porteuse de ce projet par le biais du Conservatoire de musique de Blois-Agglopolys,
- l'Education Nationale pourvoit les postes de professeurs des écoles pour ces classes
- la Ville de Blois est compétente pour mener les actions éducatives dans les écoles élémentaires.

Les CHAM ont pour but de permettre à tout enfant motivé par l'apprentissage de la musique, de suivre une double scolarité, avec un emploi du temps adapté, durant sa scolarité en primaire. Cette structure concerne la classe de CE1 et prévoit chaque année l'ouverture d'une nouvelle classe, jusqu'au CM2.

Ce dispositif est un signe fort qui manifeste la volonté politique d'une part, de démocratiser l'enseignement de la musique et d'autre part, de favoriser l'apprentissage de cet art sur le temps scolaire, plus propice à une bonne réceptivité des enfants, que le soir après la classe.

Par ailleurs, la création de ces classes témoigne d'une ambition sociale manifeste. Mise en place en milieu scolaire et donc sans frais supplémentaire pour les parents, elle favorise une grande mixité dans l'apprentissage artistique.

Elle permet de conduire une politique concertée de développement culturel répondant, entre autres, à des objectifs de démocratisation. La CHAM est un outil d'aménagement de la formation musicale initiale au sein d'une école élémentaire qui permet l'ouverture de cette discipline à un plus grand nombre d'usagers et de manière plus équitable.

La création d'une CHAM constitue une opportunité car la musique est un vecteur reconnu d'épanouissement personnel qui favorise la confiance en soi et permet de s'intégrer à un projet collectif, ainsi qu'à une discipline universelle. En outre, l'apprentissage de la musique favorise l'appréhension des autres disciplines scolaires. Il s'agit bel et bien de permettre l'accueil d'enfants de différents horizons et d'encourager à une mixité sociale, rendue ici possible par le dispositif de la CHAM.

Il existe en France plus de 200 CHAM.

2 - Le fonctionnement de la CHAM

La CHAM fonctionne grâce à une équipe pédagogique composée d'enseignants de l'Education Nationale pour l'enseignement général, et des professeurs du Conservatoire de musique de Blois-Agglopolys qui abordent la formation musicale et la pratique instrumentale.

L'horaire d'enseignement musical (3 à 5 heures par semaine selon le niveau) est prélevé sur l'horaire global de la classe, sans affecter l'enseignement des disciplines fondamentales, dispensé dans le strict respect des programmes officiels de l'école élémentaire.

La montée en charge du dispositif sera progressive. Ainsi, la première année scolaire 2010 / 2011 ne concernait qu'une classe de CE1 ; ensuite, chaque année, une nouvelle classe sera intégrée au dispositif. Le dispositif atteindra son rythme de croisière lors de l'année scolaire 2013 / 2014.

Qui peut s’inscrire dans une CHAM et comment ?

La CHAM s’adresse à des élèves motivés par la musique qui peuvent provenir d’autres écoles de la Communauté d’agglomération de Blois.

L’admission est établie par une commission présidée par l’Inspecteur d’Académie. La motivation de l’élève, complétée par l’évaluation d’aptitudes musicales simples constituent le profil d’admission en fonction des places disponibles.

L’enseignement musical dispensé à l’école Marguerite Audoux de Blois

Les professeurs du Conservatoire de musique de Blois - Agglopolys dispensent l'enseignement de la musique dans les classes de l’école Marguerite Audoux à Blois en fonction d'un emploi du temps défini avec la directrice et les professeurs de l’école.

Chaque élève choisit un instrument qui est enseigné individuellement.

Le progamme musical hebdomadaire de chaque classe comprend :
- 1/2h de pratique individuelle instrumentale,
- deux fois 3/4h de cours de formation musicale,
- deux fois 1/2h de chant choral,
- 1h de cours collectif de rythme et percussion.

Les cours de formation musicale et de chant choral ont débuté le 19 septembre, la pratique instrumentale a commencé le 26 septembre et les cours rythme et percussion commencent en octobre.

3 - Les coûts

L’enseignement musical dispensé pendant le temps scolaire est gratuit pour les élèves.

Des moyens financiers importants sont déployés sur ce projet, tant en masse salariale qu’en investissement. Une somme de 20 000 € par an (sur 4 ans) permet de mettre à disposition des enfants des instruments de musique de qualité qu’ils auront choisis.

Ces instruments ainsi que les accessoires et petites fournitures (manuels et cahiers de musique, méthodes, …) sont pris en charge par le Conservatoire de musique de Blois-Agglopolys et mis à disposition des élèves.

Lorsque le dispositif sera mis en œuvre complètement, soit pendant l'année scolaire 2013 - 2014, celui-ci aura un coût de fonctionnement évalué à 90.000 € pour la rémunération des professeurs. L'acquisition d'un parc instrumental, réparti sur 4 exercices budgétaires pourrait représenter, une dépense de 80 000 €.

4 - La remise des instruments de musique aux élèves

La classe concernée est une classe de CE1 (plus 3 enfants de CE2). Les effectifs dans les classes CHAM sont au nombre de 22 élèves en CE1 et 18 en CE2.

Les instruments qui ont été choisis par les élèves et qui sont remis aujourd'hui sont très diversifiés. Il s'agit de :

- 6 guitares classiques
- 2 contrebasses
- 1 flute traversière
- 1 Cor
- 3 Cornets
- 3 Batteries
- 7 violons
- 3 violoncelles.

Par ailleurs, le Conservatoire a également investi dans 2 pianos et a projeté d'acheter un instrument de percussion de type marimba. Ces nouveaux instruments sont destinés aux classes CHAM de l'école Marguerite Audoux.